92B1657

Alain BARRÉ

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

40 bis, Rue Péreire
78100 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Tél. 30 87 16 16
30 61 42 47

GREFFE TRIBUNAL DE
COMMERCE DE NANTERRE

2 3 JUIL. 1997

DÉPOT N° 9216

384 150 191

SOCIETE AUDIT ANALYSES ET ASSOCIES
« 3A »

Société Anonyme au capital de F. 250 000
Siège Social : 100 rue Martre
92110 clichy

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR LES APPORTS EFFECTUES PAR LA SOCIETE
DELTA FIDUCIAIRE

Société AUDIT ANALYSES et ASSOCIES
« 3 A »
Société anonyme au capital de 250 000 F
Siège social : 100 rue Martre
92110 CLICHY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR LES APPORTS EFFECTUES PAR LA SOCIETE DELTA FIDUCIAIRE

....

Par Ordonnance en date du 3 juin 1997, Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Nanterre m'a désigné en qualité de Commissaire chargé d'apprécier la valeur des apports effectués par la DELTA FIDUCIAIRE à la société AUDIT ANALYSES ET ASSOCIES « 3A ».

J'ai l'honneur de vous rendre compte, par le présent rapport, de l'exécution de ma mission, en précisant qu'à aucun moment je ne me suis trouvé dans l'un des cas constituant une incompatibilité, interdiction ou déchéance d'assumer mes fonctions.

le Présent rapport se subdivisera comme suit :

I – Exposé sur l'opération projetée

II – Description et évaluation des apports

III – Vérifications effectuées

IV – Conclusion

I – EXPOSE SUR L'OPERATION PROJETEE

Sociétés concernées :

⇒ La société AUDIT ANALYSES ET ASSOCIES « 3 A »

Est une société anonyme au capital de 250 000 F dont le siège social est situé 100 rue Martre 92110 CLICHY.

Son objet social est :« L'exercice des professions d'Expert comptable et Commissaire aux comptes, telles qu'elle sont définies par l'Ordonnance du 19 septembre 1945, la Loi du 24 juillet 1966 et le décret du 12 août 1969 et telles qu'elles pourraient l'être par tous textes législatifs ultérieurs. »

⇒ La société DELTA FIDUCIAIRE

Est une société à responsabilité limitée au capital de 50 000 F dont le siège social est situé au 7/9 rue Steinlen 75018 PARIS .

Son objet social est :« L'exercice des professions d'Expert comptable et Commissaire aux comptes, telles qu'elles sont définies par l'Ordonnance du 19 septembre 1945, la Loi du 24 juillet 1966 et le décret du 12 août 1969 et telles qu'elles pourraient l'être par tous textes législatifs ultérieurs ».

But de l'opération

La fusion par absorption de la société DELTA FIDUCIAIRE par la société AUDIT ANALYSES ET ASSOCIES « 3 A » s'inscrit dans le cadre de mesures de rationalisation et de simplification des structures des deux sociétés, compte tenu de :

→ la complémentarité de la clientèle,
→ la similitude des activités,
→ la synergie des équipes.

Base de la fusion

Pour établir les conditions de l'apport et de sa rémunération, il a été décidé de retenir les comptes annuels de chacune des sociétés, arrêtés au 31 décembre 1996.

Propriété, jouissance et conditions

Votre société aura la propriété et la jouissance des biens et droits apportés à compter du 1er janvier 1997. Toutefois, les apports ne seront définitifs qu'après approbation de l'opération par votre assemblée générale extraordinaire. Toutes les opérations, effectuées du 1er janvier 1997 jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, seront réputées faites pour le compte de la société absorbante.

La fusion est placée sous le régime de faveur prévu à l'article 816 du Code Général des Impôts pour les droits d'enregistrement et l'article 210 A du même code en matière d'impôt sur les sociétés.

Conditions suspensives

Cette fusion interviendra sous les conditions suspensives suivantes :

- l'absorption préalable de la société SOFRACO par votre société,
- l'absorption préalable de la société DGR CONSEIL par la société DELTA FIDUCIAIRE

II – DESCRIPTION ET EVALUATION DES APPORTS

Aux termes d'une convention d'apport en date du 24 mars 1997 intervenue entre :

– Monsieur Jean Marc ROMILLY, agissant au nom et en qualité de Président Directeur Général de votre société, spécialement habilité par délibération du Conseil d'Administration en date du 24 mars 1997,

– Monsieur Alain SMADJA, agissant au nom et en qualité de Gérant de la société DELTA FIDUCIAIRE, spécialement habilité par délibération de l'assemblée générale des associés en date du 24 mars 1997,

Il a été convenu que la société DELTA FIDUCIAIRE apporte à votre société à titre de fusion les biens désignés ci-après, savoir :

	F
– éléments d'actif apportés	7 095 573
– passif pris en charge	2 888 760
– **Apport net**	**4 206 813**

II.1 – Description des éléments d'actif apportés

1. Immobilisations incorporelles — *4 381 253 F*

Le fonds de commerce de DELTA FIDUCIAIRE , exploité dans les locaux sis 7/9 rue Steinlen 75018 PARIS, en ce comprenant :

a) la clientèle, le nom commercial et le droit de se dire successeur de la société DELTA FIDUCIAIRE , les archives techniques et commerciales, les pièces de comptabilité, les registres et en général tous les documents quelconques appartenant à la société DELTA FIDUCIAIRE .

b) le bénéfice et la charge de tous traités, conventions et engagements qui auraient pu être conclus ou pris par la société DELTA FIDUCIAIRE , en vue de lui permettre l'exploitation du fonds de commerce ci-dessus,

Et généralement, tous éléments ayant trait avec l'exploitation dudit fonds.

	F
Ces éléments incorporels apportés pour	658 488
auquel s'ajoute le fonds de commerce apporté par DGR CONSEIL, évalué à	3 722 765

Le fonds de commerce a fait l'objet d'une évaluation basée sur le chiffre d'affaires annuel 1996 pour DELTA FIDUCIAIRE et correspondant à la valeur d'apport pour celui de la société DGR CONSEIL.

2. Autres immobilisations ***298 634 F***

	F
* autres immobilisations corporelles	332 672
– amortissements des immobilisations corporelles	– 84 663
* autres immobilisations financières	68 260
– provision 50% sur dépôt INTERFIMO	– 17 625

3. Actif circulant apporté pour les valeurs telles qu'elles figurent au bilan de DELTA FIDUCIAIRE et DRG CONSEIL ***2 388 619 F***

	F
* clients et comptes rattachés	1 490 673
* provisions pour dépréciation des comptes clients	– 50 600
* autres créances	317 110
* disponibilités et valeurs mobilières de placement	631 436

4. Charges constatées d'avance ***27 067 F***

Etant précisé que ces actifs sont apportés pour leur valeur nette comptable sauf pour la créance financière sur INTERFIMO qui a été dépréciée à 50%.

Le montant de l'actif de la société DELTA FIDUCIAIRE dont la transmission à la société AUDIT ANALYSES ET ASSOCIES est envisagée, est estimé à

7 095 573 F

II.2 Description des éléments passifs

Les apports seront faits à charge pour la société AUDIT ANALYSES ET ASSOCIES de payer en l'acquit et pour le compte de la société DELTA FIDUCIAIRE, l'intégralité de son passif social à la date du 31 décembre 1996, savoir :

	F
– provision pour charges	142 292
– emprunts et dettes financières	1 186 760
– fournisseurs	364 172
– dettes fiscales et sociales	948 536
– autres dettes	8 050
– compte de régularisation passif	238 950
Montant total du passif dont la transmission est prévue	**2 888 760**

II.3 Evaluation des apports

	F
– montant total de l'actif de la société DELTA FIDUCIAIRE	7 095 573
A déduire	
– montant du passif de la société DELTA FIDUCIAIRE	– 2 888 760
Montant total de l'actif net apporté	**4 206 813**

II.4 Rémunération des apports

La transmission universelle du patrimoine de la société DELTA FIDUCIAIRE est consentie et acceptée moyennant l'attribution aux associés de la société DELTA FIDUCIAIRE de 2 500 actions de la société AUDIT ANALYSES ET ASSOCIES créées à titre d'augmentation de capital de cette société qui augmentera ainsi son capital d'une somme de DEUX CENT CINQUANTE MILLE FRANCS (250 000 F).

Les 2 500 actions nouvelles de la société AUDIT ANALYSES ET ASSOCIES seront attribuées aux associés de la société DELTA FIDUCIAIRE suivant le rapport d'échange suivant :

5 actions de AUDIT ANALYSES ET ASSOCIES « 3A » pour 1 part sociale de DELTA FIDUCIAIRE

	F
En conséquence, l'actif net apporté s'élevant à	4 206 813
la valeur nominale des actions effectivement créées à titre d'augmentation de capital par la société AUDIT ANALYSES ET ASSOCIES	– 250 000
La différence constitue une prime de fusion de	**3 956 813**

qui sera inscrite au passif du bilan de la société AUDIT ANALYSES ET ASSOCIES et sur laquelle porteront les droits de tous les actionnaires anciens et nouveaux de la société AUDIT ANALYSES ET ASSOCIES.

III – VERIFICATIONS EFFECTUEES

III.1 Vérification des apports

J'ai procédé à CLICHY aux sondages et contrôles qui me sont apparus nécessaires afin d'apprécier l'existence, la consistance et la correcte évaluation des apports, me faisant communiquer les comptes, la comptabilité analytique, les contrats et titres de propriété.

Je me suis assuré que les évènements intervenus pendant la période de rétroactivité n'étaient pas de nature à remettre en cause l'évaluation des apports.

III.2 Appréciation de la valeur des apports

Les comptes arrêtés au 31 décembre 1996 ont été approuvés par l'assemblée générale des associés le 2 mai 1997.

Sous la condition suspensive de l'absorption préalable de DGR CONSEIL par DELTA FIDUCIAIRE, les apports sont effectués sur la base des valeurs nettes comptables au 31 décembre 1996 des éléments transférés, hormis pour :

- la créance financière sur INTERFIMO provisionnée à hauteur de 50%.
- les droits de présentation de la clientèle d'Expertise comptable qui sont évalués à une année de chiffre d'affaires hors sous-traitance et éléments incorporels, soit :

– pour DELTA FIDUCIAIRE et DGR CONSEIL	4 381 253 F

Cette méthode d'évaluation est conforme aux usages pratiqués dans cette profession.

IV – CONCLUSION

J'ai effectué, selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, les contrôles et diligences que j'ai estimé nécessaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur globale de l'apport net décrit ci-dessus dont le total s'élève à 4 206 813 F.

A ma connaissance, il n'y a pas d'avantage particulier.

Fait à SAINT GERMAIN EN LAYE
Le 15 juillet 1997

Alain BARRE
Commissaire aux apports